

PROJET

Le Conseil de Gouvernement,

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la demande de protection du Conseil communal de Tandel du 6 mai 2014 ;

Vu l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux du 26 octobre 2015 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Sur proposition du Ministre de la Culture et après délibération ;

Arrête:

Art. 1er.- Est classée monument national l'église de Bettel, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 448/2008, appartenant à la commune de Tandel.

Art. 2.- La présente décision est susceptible d'un recours au fond devant le Tribunal administratif de et à Luxembourg. Ce recours doit être intenté par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois de la notification du présent arrêté au moyen d'une requête à déposer au secrétariat du Tribunal administratif.

Art. 3.- Le présent arrêté est transmis au Ministre de la Culture aux fins d'exécution. Copie en est notifiée à la commune de Tandel, pour information et gouverne.

Ampliation en est adressée au conservateur des hypothèques à Diekirch, aux fins de transcription.

Les Membres du Gouvernement,

Commission des Sites et Monuments nationaux

Réunion du 26 octobre 2015

RAPPORT

Présent(e)s: Mmes Milani-Nia, Steinmetzer, MM. Bauer, Everling, Ewen, Frising, Halsdorf, Kriebs (président), Leyder, Linster, Majeres, Reiles, Schoellen, Sinner, Voncken

Excusé(e)s: Mmes Rumpf, Schneiders, MM. Helminger, Kintzelé, Le Brun-Ricalens, Polfer, Sanavia, Schuman, Toussin.

C. Demande de protection

14) Commune de Tandel

Localité : Bettel

Requérant : AC, propriétaire

Objet : église (no cadastral 448/2008)

Bettel, église Saint-Hubert

Die Hubertuskirche in Bettel

28. Mai 1957: Beginn der Ausschachtungsarbeiten

24. Juni 1957: Beginn der Bauarbeiten (Firma Theis-Vinandy; Vianden) nach den Plänen von Architekt René Fournelle aus Differdingen

7. Juli 1957: Feierliche Grundsteinlegung

Das *Patrozinium* des *hl. Hubertus* (Fest: 3. November) wurde aus der alten Kapelle auf die neue Kirche übertragen.
(KW. : 1. Sonntag September)

24. Oktober 1957: Straußfeier

16. Oktober 1958: Feierliche Glockenweihe:

1. Hubertusglocke	600 kg	Ton sol diès
2. Barbara und Gangolfglocke	350 kg	Ton si
3. Muttergottesglocke	250 kg	Ton do diès

8. März 1959: Feierliche Konsekration

An der Nordseite des Turmes (Zwiebelturm) Totendenkmal zu Ehren der hiesigen Gefallenen des 2. Weltkrieges.

Ausstattung der Kirche:

Fußboden: Solnhofener Platten

Glasmalerei: von Wilhelm de Graaf ausgeführt von der Firma Linster (Mondorf). Großes Südfenster im Chor: Darstellung des hl. Hubertus.

Kreuzwegstationen: kleinformartige Reliefs (Terrakotta) vom Bildhauer Léon Nosbusch (Luxemburg).

Hochaltar aus 3 Monolithen in dunkelgrünem Marmor.

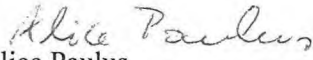
Altarwand : CHRISTUSBILD in Mosaik (Barillet aus Paris).

Mit einem Satz kann man diesen ländlichen Sakralbau überschreiben: **Die Gottesmutter im Rundfenster (Rosace) als Königin des Weltalls will nur hinführen zu Christus, der im großen ChorMosaik den Blick des Eintretenden anzieht.**

(Die treibenden Kräfte zur Errichtung dieses würdigen Gotteshauses sollen in aller unserer dankbaren Erinnerung bleiben: Pfarrer Aloyse Lies; Fohren / Bürgermeister Nic. Petry; Bettel).

Vu ce qui précède avec 14 voix contre 0, la Cosimo émet un avis favorable pour un classement.

Pour extrait conforme,


 Alice Paulus
 Secrétaire

31 JUIL. 2014

N° courant: 829xc667

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de Tandel

Service des Sites et
Monuments Nationaux

07 AOUT 2014

Séance publique du mardi 06 mai 2014 à 15.00 heures

Date de l'annonce publique de la séance: 17 avril 2014

Date de la convocation des conseillers : 17 avril 2014

Présents: Kaes Ali, bourgmestre ;
Scheuren Carlo, Huberty John, Weis Nico, échevins ;
Blum John, Gleis Pol, Herrmann Fernand, Karier Jean-
Paul, Leonardy François, Plein Jeannine, Reiter Marc,
conseillers ;
Mousel Edouard, *secrétaire communal*

Absent: néant

No: 10

Objet: demande de classement de divers bâtiments situés sur le
territoire de la commune de Tandel comme monuments
nationaux

Le Conseil Communal,

Enumérant les bâtiments suivants situés sur le territoire de la
commune de Tandel :

Bastendorf :	Eglise	no cad. 1106/3415
Landscheid :	Eglise	no cad. 5/929
Brandenbourg :	Eglise	no cad. 210
Brandenbourg :	Chapelle	no cad. 386/1187
Tandel :	Eglise	no cad. 24/336
Walsdorf :	Chapelle	no cad. 128/325
4 Bettel :	Eglise	no cad. 448/2008
Fouhren :	Eglise	no cad. 304/1165
(Longsdorf :	Chapelle	monument classé le 16 février 1939),
Brandenbourg :	Molkerei	no cad. 240/630
Brandenbourg:	Millen	no cad. 247/717

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la
protection des sites et monuments nationaux, publiée en date du 10
août 1983 au mémorial N° A-62 ;

Soulignant que tous ces bâtiments présentent un intérêt public au
point de vue architectural et historique ;

Vu le dossier ci-joint élaboré et présenté par les deux bureaux
d'architectes et d'urbanisme Isabelle Van Driessche ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Estime que lesdits bâtiments présentent un intérêt public au point
de vue architectural et historique, et

Demande Madame la Ministre de la Culture de bien vouloir faire
examiner par ses services si lesdits bâtiments ne méritent pas
d'être protégés et conservés en vertu de la susdite loi du 18
juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites
et monuments nationaux.

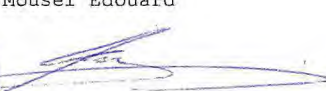
La présente est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le
Commissaire de District à Diekirch, à Madame la Ministre de la
Culture aux fins demandées.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,
(Suivent les signatures,)
pour extrait conforme à Fouchren, le 11 juillet 2014

Le Bourgmestre
Kaes Ali

Le Secrétaire
Mousel Edouard





ACT





LE GOUVERNEMENT

Publicité



Foncière

[Accueil](#) | [Recherche parcelles](#) | [Liste parcelles](#) | [Détail parcelle](#)

Publicité Foncière

Détail de la parcelle

Commune :	FOUHREN	Lieu-dit :	.Kierchestrooss
Section :	FD de BETTEL	Revenu bâti :	0
N° principal :	448	Revenu non bâti :	23.85
N° suppl. :	2008	Dernier mesurage :	414
Contenance :	0ha 26a 50ca	Statut :	effectif

[Provenance](#) [Navigation](#) [Raccourcis](#) [Détail de la parcelle](#)[Zones parcellaires](#)[Droit de propriété](#)

Zones parcellaires

Nature	Classe	Contenance	Rev. non bâti	Rev. bâti	Description
place (occupée)	1	0ha 26a 50ca	23.85	0	
bâtiment religieux					

[Plan cadastral](#) [Localisation parcelle](#)[Impression](#) [Imprimer extrait cadastral](#)[Commande autres](#)[formulaires](#)

Droit de propriété

Détenteurs

Tandel, la Commune (0000 5113 407)

Part

1/1

Haut de page

Bettel – église





